

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 22 juin 2015**CP2015\_06\_28  
id. 1781

*L'an deux mille quinze le vingt deux juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**LISTE B  
GROSSES RÉPARATIONS AUX BÂTIMENTS SCOLAIRES**

Lors du vote du Budget Primitif 2015, notre assemblée a approuvé la totalité des projets inscrits au titre des grosses réparations aux bâtiments scolaires existants et voté une autorisation de programme de **104 476 €**.

Pour rappel, je vous précise que la nature des travaux subventionnables est la suivante :

- grosses réparations aux locaux scolaires (classes, préaux, sanitaires, cantines, salles de repos) ;
- grosses réparations du bâtiment abritant l'école et ses annexes.

Les travaux de strict entretien (peinture, électricité...) ne sont pas subventionnables.

Le financement départemental s'établit de la façon suivante :

- la dépense subventionnable est plafonnée à 15 250 € HT ;
- taux de subvention : 50 % ;
- possibilité de présenter deux tranches échelonnées sur deux ans.

Je vous propose d'examiner la demande de subvention sollicitée par les communes de Bouloc, Castelferrus, Miramont-de-Quercy, Monteils, Nègrepelisse et Saint-Antonin-Noble-Val.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision, étant précisé que dans l'hypothèse où les propositions ci-dessus recevraient votre agrément, la situation budgétaire de la ligne s'y rapportant, article 204142 – sous-fonction 21, serait à ce jour la suivante :

|   |           |
|---|-----------|
| A. Autorisation de programme.....           | 104 476 € |
| B. Engagement à ce jour.....                | 0 €       |
| C. Engagement à la présente Commission..... | 31 126 €  |
| D. Reliquat.....                            | 73 350 €  |

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 31 126 € :

| Commune<br>Nature du projet   | Montant HT<br>des travaux | Dépense<br>subven-<br>tionnable | Taux | Montant de<br>la<br>subvention | Autorisation<br>de préfinan-<br>cement |
|---|---------------------------|---------------------------------|------|--------------------------------|--|
| <b>1 - BOULOC</b><br>Travaux de revêtement de<br>sols à l'école primaire<br>BSRB EDU02181 | 6 674 €                   | 6 674 €                         | 50%  | 3 337 €                        | 19/09/14                               |

| Commune<br>Nature du projet   | Montant HT<br>des travaux | Dépense<br>subven-<br>tionnable | Taux | Montant de<br>la<br>subvention | Autorisation<br>de préfinan-<br>cement |
|---|---------------------------|---------------------------------|------|--------------------------------|--|
| <b>2 -CASTELFERRUS</b><br>Réfection de la toiture de la<br>cantine scolaire<br>BSRB EDU02170  | 5 398 €                   | 5 398 €                         | 50%  | 2 699 €                        | 20/06/14                               |
| <b>3 - MIRAMONT DE<br/>QUERCY</b><br>Réfection du chauffage à<br>l'école – 2ème tranche<br>BSRB EDU02171  | 22 973 €                  | 7 723 €                         | 50%  | 3 861 €                        | 24/07/13                               |
| <b>4 - MONTEILS</b><br>Travaux d'isolation au groupe<br>scolaire Eugène Laurent<br>BSRB EDU02192  | 14 594 €                  | 14 594 €                        | 50%  | 7 297 €                        | 09/10/2014                             |
| <b>5 - NEGREPELISSE</b><br>Travaux de remplacement des<br>faux-plafonds sur les bâtiments<br>scolaires – 2ème tranche<br>BSRB EDU02125  | 27 864 €                  | 12 614 €                        | 50%  | 6 307 €                        | 18/12/2012                             |
| <b>6 - SAINT-ANTONIN<br/>NOBLE VAL</b><br>Rénovation thermique de<br>l'école maternelle – 1ère tr.<br>BSRB EDU02158   | 40 492 €                  | 15 250                          | 50%  | 7 625 €                        | 20/01/2014                             |
| <b>Observation</b> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 250 € HT pourrait être accordée à la Commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2016 |                           |                                 |      |                                |  |
| <b>TOTAL</b>  |                           |                                 |      | <b>31 126 €</b>                |  |

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 21 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC